



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPLP INTERNE / CAER CAPLP

Section : LANGUES VIVANTES - LETTRES

Option : ESPAGNOL - LETTRES

Session 2020

Rapport de jury présenté par :
Mme Jeannette GARCIA VILLA présidente

Présidente du jury : **Mme Jeannette GARCIA VILLA, IA-IPR ESPAGNOL**

M. Cyril MERIQUE (vice-président)

Mme Josiane MOREL (secrétaire générale

Avec la collaboration de Mesdames et Messieurs

Elsa BANCEL et André GONZALEZ

Pour l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

Josiane MOREL et José GABLE, Emilie LHUILLIER

Pour la partie Lettres

SOMMAIRE

PREAMBULE	04
BILAN STATISTIQUE DE L'ADMISSIBILITE	08
1-L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE/ RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)	09
1.1 PRESENTATION GENERALE DU DOSSIER : RECOMMANDATIONS ET CONSEILS GENERAUX	10
1.2 PARCOURS PERSONNEL ET PRESENTATION DE LA SEQUENCE	13
1.2.1 PRESENTATION DU PARCOURS PERSONNEL : CONSTATS ET CONSEILS	13
1.2.2 PRESENTATION DE LA SEQUENCE	14
1.3 VALENCE « LETTRES » ET VALENCE « ESPAGNOL »	14
1.3.1 VALENCE « LETTRES »	14
1.3.2 VALENCE « ESPAGNOL »	17

PREAMBULE

La session 2020 du CAPLP interne et du concours d'accès à l'échelle de rémunération (CAER) correspondant à l'option espagnol – lettres s'est, dans ses contenus d'épreuves, structurée par rapport aux décisions découlant des consignes et des contraintes relatives à la crise sanitaire que notre pays a vécue à partir du mois de mars 2020. Notre concours n'a pas pu bénéficier des épreuves orales qui articulent la partie de l'admission. Malgré un contexte complètement inédit et les bouleversements afférents, nous sommes parvenus à mener à bon terme l'opération de recrutement dans un esprit juste et constructif.

Les candidats se sont donc préparés à la lumière des conseils et des recommandations utilement donnés par les rapports de concours précédents mais aussi et surtout grâce à une expérience accumulée, nourrie de plusieurs années d'exercice au cours desquelles ils ont pu acquérir et approfondir tout au long de leur carrière professionnelle d'une part des connaissances, et d'autre part des compétences professionnelles. Dans les lignes qui suivent, les candidats retrouveront bon nombre de recommandations importantes données sur la session 2019. Pour ce qui est de la partie -plus approfondie et détaillée, correspondant aux épreuves d'admission qui n'ont pas eu lieu, les candidats pourront aller puiser des conseils de préparation dans le rapport de la session 2019

Des connaissances.

Ce concours met en exergue deux valences : l'espagnol et le français. Au-delà de la maîtrise d'une certaine technicité concernant l'exploitation pédagogique et l'explication de textes, de documents en langue française ou étrangère, il est attendu des candidats qu'ils fassent une large place à leur propre formation personnelle en tant que lecteurs/scripteurs. Le jury réaffirme avec force l'importance de cultiver le plaisir de lire d'une part, l'apprendre à lire et le savoir-lire d'autre part, afin d'enrichir et d'affiner la formation culturelle dans son ensemble ainsi que la capacité à analyser des supports riches et divers par le biais d'une vraie lecture attentive, posée et réfléchie conduisant à la construction du sens. Savoir lire, savoir analyser sont des compétences que le futur professeur devra développer chez ses élèves tout en leur donnant le plaisir de s'approprier et de questionner les corpus documentaires ou les œuvres intégrales qui leur seront proposés dans le cadre des programmes officiels.

Des compétences.

Extrait du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation :

Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments ».

Chaque épreuve constituante de ce concours - reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle pour l'épreuve d'admissibilité portant au choix du candidat au moment de l'inscription soit sur la langue vivante, soit sur le français ; exploitations pédagogiques de textes et explications de textes en français et en espagnol pour l'épreuve d'admission portant sur les deux valences- requiert de la part des candidats qu'ils se soient entraînés très méthodiquement et régulièrement en adoptant la posture adéquate de l'enseignant face à plusieurs étapes ou moments de sa mission d'enseignement tels que les définit le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation : la connaissance des élèves et des processus d'apprentissage, la prise en compte de la

diversité des élèves et de leur rythme d'apprentissage, la maîtrise des savoirs disciplinaires et leur didactique, la construction de situations d'enseignement.

Pour les épreuves d'admissibilité, il s'agira de faire des choix judicieux et réalistes non exempts d'ambition pour les élèves et propices à éveiller leur curiosité et leur esprit critique tout en enrichissant leur capital culturel. Il est important que cette partie de l'épreuve soit le fruit d'une réflexion critique et non un empilement plus ou moins heureux de passages obligés sans cohérence entre eux, sans originalité, sans créativité, sans émotion, une forme de routine en quelque sorte. Quelle que soit la valence choisie, le choix des corpus documentaires, la recherche du sens et la mise en tension des documents constitutifs, le choix et la structuration d'une problématique, la mobilisation des connaissances acquises sur lesquelles vont se greffer des éléments plus complexes, le travail de la langue à la faveur de son apparition dans les documents ou dans les situations de classe, les différentes activités langagières que convoquera ce corpus, les différentes modalités d'évaluation pour faire progresser les élèves, la construction du retour aux acquis, les devoirs donnés et différenciés, la démarche de projet, les prolongements, les échos entre les langues et les disciplines devront émaner d'un intense travail de recherche, d'assemblage et de réflexion visant à offrir aux élèves les clés de la connaissance d'une part, mais aussi des moyens d'organiser ces connaissances pour construire des compétences diverses d'autre part.

Les compétences rédactionnelles

La conception des différentes parties d'un plan doit refléter la concision, la clarté, la cohérence et la chronologie par le biais d'un travail de préparation maintes fois réfléchi et recommencé à la lumière des objectifs que le candidat se fixe. L'étape des choix de corpus documentaires et d'explicitation de la démarche tant sur le pan pédagogique que didactique est la pierre angulaire de cette épreuve : choisir, hiérarchiser, organiser, mesurer, évaluer, "mettre en mots" seront des indicateurs témoins d'une vraie réflexion intellectuelle et progressive en même temps que d'une pensée structurée au service des enseignements donnés aux élèves. "Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement, et les mots pour le dire arrivent aisément" nous dit si justement Nicolas BOILEAU.

L'usage correct et rigoureux des deux langues, française et espagnole, s'impose dans toutes leurs composantes. Maîtriser une langue et sa construction c'est se doter d'un capital incontournable pour construire une pensée articulée, riche, nuancée, juste.

Le candidat doit faire preuve d'une solide maîtrise du vocabulaire qu'il utilise -pour et devant ses élèves- dans le cadre d'une leçon, un lexique qu'il souhaite faire émerger, des mots qu'il emploie dans une démonstration grammaticale. Mais sa maîtrise du vocabulaire ne doit nullement s'arrêter en si court chemin : la maîtrise, l'étendue et la précision du lexique relatif à ce qu'il souhaite communiquer au jury par écrit dans les différentes parties qui structurent son RAEP sont de très bons indicateurs de connaissances et de culture générale qui seront hautement appréciés.

La correction grammaticale ne saurait être un ensemble dissocié du précédent. La connaissance fine des deux systèmes grammaticaux constitue un socle sur lequel le candidat s'appuiera et naviguera sans cesse afin d'éclairer les élèves grâce à la mise en tension, à la comparaison des deux langues sous toutes leurs formes. Faire réussir les élèves, c'est aussi et surtout ne rien négliger de ce qu'ils savent, des compétences qu'ils ont construites, des expériences qu'ils ont vécues dans toutes les disciplines et la langue française les irrigue toutes. Il appartient donc au futur professeur d'espagnol-lettres de se construire un très solide patrimoine linguistique à travers, notamment, les œuvres de facture littéraire, dans les deux langues, qu'il devra fréquenter assidument pour le plaisir mais aussi pour enrichir ses connaissances linguistiques.

Enfin, on ne saurait, ici, faire l'économie de ce précieux conseil de Nicolas BOILEAU :

"Hâtez-vous lentement ; et, sans perdre courage, vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage : polissez-le sans cesse et le repolissez ; ajoutez quelquefois, et souvent effacez".

La question de l'inclusion scolaire est fondamentale et trouve toute sa place dans le présent rapport. Certes le jury a pu apprécier tout au long de l'examen des dossiers d'excellentes productions, cohérentes, judicieusement menées, très agréables à lire tout au long de l'examen des dossiers RAEP parsemées de références littéraires majeures, très habilement tressées au niveau de l'articulation des activités langagières, réalistes et faisables tout en demeurant ambitieuses et respectueuses de la politique d'enseignement du français et des langues vivantes en lycée professionnel. Nonobstant, la part faite à l'inclusion scolaire reste insuffisante dans les différents exposés entendus. Or, et cela a été souligné à plusieurs reprises dans l'actualité éducative, il s'agit d'une priorité nationale. Si l'on ne peut prétendre dans le cadre de ce rapport, dresser une liste exhaustive de toutes les mesures destinées à favoriser l'inclusion scolaire au sein d'un cours de français ou d'espagnol, on peut néanmoins évoquer certaines pratiques concernant la différenciation pédagogique qui donneront confiance aux élèves et les placeront dans de réelles conditions de réussite. Pour donner aux élèves l'envie et le plaisir d'apprendre, le choix d'un corpus de documents ambitieux et divers, riche, original d'un point de vue culturel, susceptible de faire frémir les émotions et les sentiments et adapté à l'âge des élèves n'est pas suffisant. C'est aussi la pédagogie et la didactique dans son ensemble qu'il faut interroger et mettre en résonance avec tous les faisceaux d'indices que l'on souhaite voir émerger et organiser.

Nous donnerons ici quelques exemples permettant de rendre les contenus d'apprentissage accessibles pour tous, pour que la rencontre avec les savoirs ait lieu et pour redonner, dans certains cas de figures, le goût et le plaisir d'apprendre. Comment susciter l'engagement de tous les élèves et surtout comment mettre en place l'accompagnement pédagogique et didactique pour obtenir l'adhésion de tous à leur endroit ? Citons quelques pistes afin que les candidats puissent développer une réflexion très certainement amorcée depuis longtemps concernant les objets à différencier. Ces pistes peuvent être mises en œuvre à partir des contenus, des modalités d'organisation du travail et des groupements d'élèves, des supports utilisés pour favoriser les apprentissages, des stratégies et des rythmes d'apprentissage, des attendus au niveau des productions, de la question de l'évaluation, la part et le rôle des nouvelles technologies dans le processus de différenciation...

Loin d'épuiser toutes les possibilités, ces idées doivent permettre à la fois de donner confiance aux élèves en les rassurant, de les impliquer et de susciter chez eux le plaisir et l'envie d'aller toujours plus loin dans la découverte et la culture.

La session 2020 aura été l'occasion de lire d'excellents RAEP réalistes, fondés, appuyés par une grande connaissance des élèves, un grand respect des programmes, une cohérence certaine dans l'articulation des progressions et la construction des compétences. La prise en compte de tous les élèves, l'ambition nourrie et la volonté de les faire progresser a été relevée.

Que les candidats reçus au concours soient félicités et encouragés à enrichir leurs lectures (romans, nouvelles, essais, presse mais aussi poésie et théâtre) et leur formation tout au long de la vie. Pour les futurs candidats, ils puiseront dans ce rapport et dans celui de la session 2019, qui se veut être un véritable outil de travail, les conseils pédagogiques et didactiques et les préconisations de lectures qui les aideront assurément à cheminer dans la préparation de ce concours qui s'articule autour de deux valences qu'il faut travailler à parts égales.

J'adresse toute ma reconnaissance à tous les membres du jury. Un grand merci à ceux qui ont apporté leur contribution pour faire de ce rapport un véritable outil de travail.

Je remercie les équipes du lycée CHAMPOLLION de LATTES et plus particulièrement Monsieur le proviseur qui a réuni toutes les conditions pour que le moment de l'admissibilité se déroule dans des conditions optimales d'accueil et de travail.

Nous avons collectivement fait le maximum dans un contexte et une temporalité inédits : je salue toutes les personnes du Ministère et de la division des examens et concours de l'Académie de Montpellier qui nous ont accompagnés tout au long de cette session avec un grand professionnalisme.

Enfin, c'est vers le directoire que je me tourne pour adresser mes remerciements à madame Josiane MOREL, secrétaire générale du concours, et à monsieur Cyril MERIQUE vice-président du concours.

Malgré le contexte et les bouleversements, leur grande humanité, leur qualité d'écoute, leur réactivité, leurs capacités organisationnelles, leur grande disponibilité, leur sens des responsabilités, l'aide à la prise de décision concertée comptent pour beaucoup dans le climat de bienveillance, de confiance et de travail qui a jalonné cette session 2020.

Jeannette GARCIA VILLA, Présidente du jury, IA-IPR ESPAGNOL

BILAN STATISTIQUE : ADMISSIBILITE

Les moyennes et les barres sont sur 20 points

Nombre de postes (Secteur public : concours du CAPLP interne) : 15

Nombre de postes (Secteur privé : concours d'accès à l'échelle de rémunération CAPLP) : 23

Nombre de candidats inscrits (public) : 149 (dont 68 non éliminés)

Nombre de candidats inscrits (privé) : 46 (dont 31 non éliminés)

(Élimination = absence, copie blanche, note zéro, non valide)

Nombre de candidats admissibles (public) : 41

Nombre de candidats admissibles (privé) : 17

Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admissibilité :

Moyenne des candidats non éliminés (public) : 7,40

Moyenne des candidats non éliminés (privé) : 8,19

Moyenne des candidats admissibles (public) : 10,27

Moyenne des candidats admissibles (privé) : 11,68

Barre d'admissibilité (public) : 07,00

Barre d'admissibilité (privé) : 07,00

Rappel

Les arrêtés de nomination des membres des jurys sont publiés au plus tard le premier jour des épreuves du concours et sont disponibles jusqu'à la publication des résultats d'admission. Les sujets, les programmes, les bibliographies des différents concours sont publiées sur www.devenirenseignant.gouv.fr

1. L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ : Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

L'arrêté du 27 avril 2011 fixant les modalités d'organisation des concours internes paru au Journal Officiel de la République française du 3 mai 2011 a modifié, à compter de la session 2012, les dispositions relatives à l'épreuve d'admissibilité. Cette dernière comporte dorénavant la prise en compte et l'évaluation de l'expérience professionnelle des candidats au travers d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) remis au jury.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, écrit en français comporte deux parties :

Première partie (2 pages dactylographiées maximum)

Le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, université) ou en formation continue des adultes.

Seconde partie (6 pages dactylographiées maximum) :

Le candidat choisit une situation d'apprentissage qu'il a mise en œuvre pendant son cursus professionnel et qui lui paraît significative au regard des objectifs de l'enseignement de l'espagnol ou du français, pour le niveau dans lequel il intervient (ou est intervenu) et le public d'élèves qui lui a été confié.

Le candidat pourra présenter et analyser dans son dossier plusieurs des éléments suivants :

- une séquence de trois ou quatre séances conçue en vue de l'acquisition de savoirs linguistiques et culturels et de compétences de communication ;
- la conception d'évaluations écrites et/ou orales ;
- le travail personnel demandé aux élèves dans et en dehors des séances d'enseignement ;
- l'intégration et l'incidence des technologies de l'information et de la communication dans la conception et la mise en œuvre d'un projet pédagogique ;
- le travail d'équipe en interdisciplinarité, accompagnement personnalisé, propositions de remédiation.

L'esprit de l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle prend appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation qu'il faut pratiquement connaître par cœur. Le site « Devenir enseignant – se repérer dans les concours » donne un faisceau d'indices très importants à prendre en compte et à analyser avant de se lancer dans une rédaction. Les expressions « analyse précise, réalisations pédagogiques, situation d'apprentissage, conduite d'une classe en responsabilité, prise en compte de la diversité des élèves, exercice de la responsabilité éducative, éthique professionnelle, programmes, référentiels, objectifs, progressions, connaissances, compétences, mise en œuvre des modalités d'évaluation, utilisation des technologies de l'information et de la communication... » doivent interpeler car elles sont au cœur même du travail quotidien de l'enseignant qui doit les mettre en œuvre. Chacune d'entre elles trouve un écho dans le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation : inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école, connaître les élèves et les processus d'apprentissage, prendre en compte la diversité des élèves, agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques, maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique, construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves en constituant quelques exemples choisis. Cette introduction met en relief l'impérieuse nécessité de bien connaître et respecter les textes officiels qui régissent le métier d'enseignant. Celui-ci participe à la mise en œuvre de la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire les élèves vers la réussite du parcours qu'ils auront choisi et de l'avenir qu'ils se seront tracé.

Enseigner, c'est peut-être avant tout avoir l'ambition d'élever et de s'élever. La générosité et la curiosité doivent permettre de nourrir cette ambition.

Si les candidats ne sont pas des débutants de l'enseignement, il est possible de continuer d'apprendre, de soi, de ses élèves, de ses erreurs, de ses tâtonnements, même après vingt ans de carrière. Les acquisitions se font par l'expérience et il n'y a souvent que de très petites certitudes. L'humilité est souvent une compagne qu'il faut considérer avec bienveillance. Pour les candidats qui déclarent avoir suivi des stages de formation continue ou avoir bénéficié d'une visite conseil : il serait alors intéressant de prendre suffisamment de recul pour être capable d'en dire ce qu'ils essaient alors de mettre en pratique dans la classe ou bien l'axe de travail qui continue de les interroger dans le quotidien avec les élèves.

Certains savoirs restent pour autant incontournables et certains écueils – admettons-le – rédhibitoires.

Nous invitons donc les candidats à analyser et à s'appropriier les recommandations qui suivent pour en tirer le plus grand profit.

Bivalence et constitution du dossier

Dans le respect de la bivalence du concours, le candidat présente un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle qui porte sur la discipline de son choix : espagnol ou français, à l'exclusion de toute autre discipline. L'arrêté du 19 avril 2013 précise bien que le candidat doit choisir au moment de l'inscription soit la langue vivante, soit le français. La séquence pédagogique présentée doit être en rapport avec la valence choisie. Cette année encore –et ce malgré les mises en garde faites par le rapport du jury des sessions 2018 et 2019- plusieurs dossiers ont proposé une séquence d'espagnol alors que la valence choisie était le français. Les dossiers qui n'ont pas respecté cette norme ont été écartés, conformément à l'article cité plus haut.

Pour la présentation matérielle de ce dossier, le jury renvoie les candidats aux recommandations fixées par le Ministère :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98469/conseils-pour-l-epreuve-de-raep-de-certainsconcours-internes.html>

1.1 Présentation générale du dossier: recommandations et conseils généraux

Ces recommandations visent à aider le candidat dans la présentation et la construction du dossier.

Le jury souhaite rappeler quelques principes de base et de bon sens, indispensables pour faciliter la lecture et la compréhension du propos. **Les candidats sont donc invités à lire attentivement les constats, mises en garde et conseils, relatifs à chacune des composantes de l'épreuve, afin d'élaborer un dossier conforme aux attentes du jury, tant sur le plan de la forme que du contenu. L'authenticité du RAEP et son caractère personnel sont habituellement vérifiés durant la phase des épreuves orales.**

Le jury rappelle que l'ensemble des pages des éléments constitutifs du dossier doit être agrafé à l'exclusion de tout autre système de reliure (spirales, baguettes, feuilles volantes). Les pages du dossier devront être numérotées et imprimées au recto (pas de recto-verso). Les candidats veilleront à la qualité de l'impression et éviteront ainsi de présenter par exemple des dossiers au texte penché ou non justifié, des dernières lignes non imprimées ou bien des sauts de page décalés. Il est important de noter que les paragraphes, la ponctuation, les sauts de lignes, les titres servent la lisibilité et la compréhension du dossier. De même le jury souhaite insister sur l'importance des règles de typographie (espace après un signe simple, avant et après un signe composé par exemple) qui, si elles ne sont pas respectées nuisent à la bonne lisibilité du dossier et desservent le candidat. De la même façon, il est important d'adopter un code pour différencier les deux langues (réserver l'italique à la langue espagnole par exemple). Il est fortement conseillé de procéder à plusieurs relectures, voire de le faire relire à un tiers, afin d'éviter toute erreur de syntaxe, grammaire, orthographe, conjugaison, oubli de mots, répétitions notamment. Il est navrant de voir le niveau et la justesse de la langue s'appauvrir alors qu'il s'agit d'un écrit professionnel.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites. Le jury s'est étonné cette année de trouver des dossiers signés par le chef d'établissement sans le tampon de

l'établissement d'origine. Certains dossiers présentant des projets très semblables aux séquences trouvées dans les manuels ont fait douter de leur réelle authenticité et d'une véritable réflexion personnelle quant au choix de la mise en œuvre, mais ils étaient moins nombreux à cette session.

Les candidats qui n'ont pas exercé leurs fonctions devant élèves peuvent éprouver une certaine difficulté à constituer leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Ils ne doivent pas pour autant se sentir exclus des concours internes dès lors qu'ils remplissent les conditions d'inscription. Ceux qui ont exercé dans un autre niveau d'enseignement que le second degré (premier degré, enseignement supérieur, formation...), dans un autre département ministériel, ou qui souhaitent se reconverter dans une autre discipline, pourront faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi leur parcours leur a permis de construire des compétences et une identité professionnelle qui leur permette d'exercer le métier de professeur dans la discipline choisie. De nombreux dossiers font preuve d'une connaissance sérieuse des programmes qui régissent les langues vivantes étrangères dans la voie professionnelle.

En revanche, le jury a sanctionné les candidats qui présentent des séquences de collège ou de lycée général et/ou technologique alors qu'ils ont des sections de lycée professionnel, ou ceux qui n'envisagent pas la transposition de leur séquence de collège en lycée professionnel (il convient de justifier de façon pertinente le niveau de classe proposé pour le lycée professionnel et de faire référence aux programmes du lycée professionnel, B.O.n°2 du 19 février 2009 et BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

À ce sujet, le jury encourage vivement les futurs candidats à se rapprocher de chefs d'établissements de lycées professionnels. Les dossiers doivent en effet répondre aux exigences du concours présenté, ici le CAPLP interne/ CAER espagnol-lettres. Or, encore une fois, le jury a lu des dossiers RAEP préparés pour d'autres concours de l'Éducation Nationale et a regretté que les candidats n'aient pas adapté leur propos en fonction des attentes du CAPLP interne ni montré qu'ils envisagent réellement un enseignement destiné au public des lycées professionnels.

Le jury regrette également une prise en compte trop partielle des compétences du référentiel des compétences des professeurs de 2013 dans lequel on insiste sur la nécessité de différencier son enseignement et de faire montre de rigueur didactique afin d'amener chaque élève à la réussite. Ainsi, nous recommandons aux candidats d'être prudents quand ils se réfèrent aux origines des élèves pour illustrer un choix de projet. Il est important pour tout enseignant de lutter contre les préjugés et les clichés et donc nous regrettons fortement que les candidats énumèrent des clichés sur l'enseignement en lycée professionnel et ses élèves.

Le jury apprécie les expériences (formation initiale et/ou continue, quel que soit le ministère), même si elles sortent du domaine strict de l'enseignement et de la vie scolaire, dès lors qu'elles auront permis de construire et de montrer au moyen du dossier RAEP l'existence de compétences similaires à celles requises pour exercer le métier d'enseignant. Par exemple, un assistant d'éducation (AED) peut faire état de son expérience en Accompagnement Personnalisé, en gestion de groupe, son implication dans le Conseil de la Vie Lycéenne et/ou les animations qu'il aura conduites, et si possible, l'observation de certains cours.

La pertinence du choix de la séquence, au regard des enjeux de la discipline et la capacité d'analyse de son activité sont particulièrement appréciées. La séquence ne doit pas se réduire à une énumération de séances et d'activités. En revanche, le candidat devra montrer la cohérence des activités proposées en lien avec le projet final et les outils mis en place pour y arriver. Par exemple, si l'enseignant souhaite en projet de fin de séquence que ses élèves écrivent un article de presse sur tel ou tel sujet, il conviendra de les avoir entraînés tout au long de la séquence à la spécificité de ce type d'écrit. Cette année, les candidats ont su montrer plus de cohérence entre le projet présenté et le descriptif de leur séquence.

Il est vivement recommandé aux candidats de joindre en annexe des documents (notamment les supports proposés aux élèves) ou travaux réalisés, des grilles d'évaluation, de remédiation, afin de permettre au jury d'apprécier la démarche pédagogique proposée. Les multiplications des photocopies de manuels ne révèlent pas un travail personnel dans la construction de la séquence. Cependant, des annexes très bien choisies, de qualité avec travaux d'élèves permettent tout de suite de voir le thème et la clarté de la séquence. Le jury souhaite insister une fois de plus sur la qualité d'impression de ces

documents et sur la pertinence de joindre des photocopies couleurs, notamment pour la reproduction d'un tableau de maître. On a noté que des annexes bien choisies, de qualité, avec travaux d'élèves, et qui permettent tout de suite d'apprécier le thème et la clarté de la séquence augurent souvent d'un dossier qui fait preuve de qualité didactique et pédagogique.

D'autre part, le jury tient à souligner qu'une bonne maîtrise de la langue française est exigée (compétence n°7 du référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation) : maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe, richesse lexicale.

En ce qui concerne la terminologie et l'utilisation des notions didactiques, il est recommandé aux candidats de ne pas plaquer des éléments théoriques ou d'accumuler des termes précis sans argumentation voire sans maîtrise de leur contenu. Le lexique propre à la didactique doit être employé à bon escient et servir le propos. Il est inutile de citer des ouvrages pédagogiques non adaptés aux situations exposées. De plus, une parfaite connaissance des instructions officielles, du CECRL, de la terminologie propre à l'enseignement du français et/ou de l'espagnol et des modalités de l'épreuve sont bien sûr incontournables. Il ne suffit pas de mentionner une référence au bulletin officiel pour prétendre en maîtriser l'application. Il ne s'agit pas en effet de plaquer les textes officiels par « esthétisme » ou pour penser faire plaisir au jury. Ce dernier ne sera pas impressionné par la citation en vrac de ces textes officiels ; en revanche, il accordera de l'intérêt au candidat qui, à travers des exemples concis et étayés, aura tenté d'en honorer des points bien précis.

Le jury souhaite rappeler aux candidats quelques principes de base et de bon sens qui visent à faciliter la lecture et la compréhension du dossier. Le non-respect de ces règles a pu pénaliser certains candidats.

Contraintes formelles

Concernant le nombre de pages demandé, trop de candidats ne respectent toujours pas les obligations formelles. Il ne s'agit aucunement de recommandations mais d'une **contrainte** inhérente à l'épreuve. Tout dossier en-deçà ou au-delà du nombre de pages imposé sera pénalisé. De même, le dossier doit être présenté dans sa forme définitive et non rayé, annoté ou surligné.

Il est important de :

- numéroter les pages correctement (hors annexes, 1 à 8 maximum) ;
- justifier le texte ;
- respecter les codes typographiques (police Arial, taille 11, interligne simple, marges droite et gauche 2,5 cm, à partir du bord (en-tête et pied de page) 1,25 cm, sans retrait en début de paragraphe, etc.) ;
- différencier par un code typographique (en italique par exemple) le français de l'espagnol ; veiller à la ponctuation spécifique de la langue employée ;
- ne pas abuser des couleurs (les réserver aux titres) ;
- utiliser les paragraphes (éviter les blocs monolithiques qui sont illisibles) ;
- ne pas abuser des tableaux dans la présentation de la séquence pédagogique qui doit être rédigée ;
- agraffer les pages du dossier (« L'ensemble des pages des éléments constitutifs du dossier devra obligatoirement être agrafé à l'exclusion de tout autre système de reliure ») ;
- ne pas joindre de clé USB ni CD (« les candidats peuvent joindre, sur support papier, un à deux exemples de documents ou travaux ») ;
- ne pas annoncer une annexe qui n'existe pas et dans tous les cas veiller à l'adéquation entre l'annexe annoncée et le document visé ;
- envoyer les dossiers **en double exemplaire** ;
- ne pas utiliser le recto verso ;

- joindre des photocopies de qualité et donc lisibles.

Concernant les contenus, le jury souligne l'importance et la nécessité pour les candidats, futurs enseignants, de se montrer exigeants envers eux-mêmes sur la qualité de la rédaction.

Sur le plan de la maîtrise de la langue française, le jury rappelle que les exigences sont les mêmes, sur le plan syntaxique et/ou orthographique, pour tous les candidats, francophones ou hispanophones. Le candidat doit veiller à utiliser un registre de langue approprié. Des expressions telles que « c'est un flop », « booster », « le bac pro », « mon élève précoce et mon élève hyperactif » relèvent par exemple davantage d'une communication orale relâchée que du code écrit et du registre attendus. De la même façon le candidat devra éviter les points de suspension ou les « etc. ».

Sur le plan de la correction orthographique, on ne saurait tolérer chez de futurs enseignants bivalents des erreurs telles que : « cette séance a été travaillé », « les élèves faisait parti », « afin que tout le monde se sent », « lycée professionnelle », ou encore des confusions entre 'est / et / ai', 'mon / m'ont', 'c'est / ses / ces', 'à / a' ; la confusion entre le futur et le conditionnel, la méconnaissance des règles d'accord du participe passé, le non-respect de la ponctuation ou des majuscules. De même, le jury conseille aux candidats d'éviter les phrases trop longues et le recours abusif au participe présent.

Le jury a valorisé les candidats qui ont su faire une transition logique entre la première partie (le parcours) et la deuxième partie (la séquence pédagogique).

En conclusion, le jury rappelle que le dossier de RAEP doit être le résultat d'un travail réfléchi mené en amont et ne pas être fait dans la précipitation.

1.2 Parcours personnel et présentation de la séquence

1.2.1 Présentation du parcours personnel : constat et conseils

Il est demandé de faire preuve d'un esprit de synthèse et de ne pas se perdre dans des détails inutiles. Les citations littéraires ne sont appréciées que si elles illustrent à bon escient les propos du candidat et qu'elles ne sont pas là pour compenser un dossier parfois vide de sens.

Le jury ne s'attend pas à lire le profil d'un enseignant « parfait » mais celui d'une personne désireuse de se former et de progresser, capable d'analyser ses pratiques pour mieux en percevoir les points forts et les manques et ainsi mieux les adapter à son public. Le jury ne s'attend pas non plus au récit d'actes de la vie personnelle inutiles pour analyser les compétences professionnelles (problématique familiale, décès d'un proche). Par ailleurs, les généralités n'apportent pas grand intérêt et peuvent même être mal interprétées sans une contextualisation précise (« La découverte culturelle et l'apprentissage sont des éléments moteurs de ma pédagogie »; « Les pré-requis doivent être assurés »).

Une connaissance du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation est incontournable. Un parcours professionnel adossé de façon pertinente au référentiel de 2013 (Bulletin officiel du 25 juillet 2013) a été apprécié, montrant analyse de son parcours, choix réfléchis et excellente maîtrise des textes officiels.

L'approche chronologique du parcours n'est pas un ordre obligé. Elle se justifie si elle reflète une progression dans les compétences acquises. En revanche, l'énumération à la manière d'un Curriculum Vitae est à proscrire. Trop souvent, cette première partie se résume à un catalogue des différents contrats du candidat dans l'Éducation nationale et reste très narrative. Le candidat peut tout à fait envisager une approche thématique et non linéaire de son parcours : par exemple, mettre en évidence comment les compétences antérieures enrichissent le parcours actuel, montrer comment un séjour dans un pays hispanophone ou une expérience professionnelle, qui ne soit pas directement liée à l'éducation, peuvent aussi être un atout (travail en milieu associatif, travail en relation avec un public hispanophone, travail en ressources humaines au sein d'une entreprise, par exemple). Toute expérience **doit** être mise en valeur dès lors qu'elle apporte **une plus-value** au parcours professionnel présenté : participation à la vie de l'établissement (conseil d'administration, conseil pédagogique, coordonnateur, professeur principal), autres professions exercées. L'objectif est de mettre en avant les compétences

(relationnelles, sens de l'initiative, sens du travail en équipe, capacités organisationnelles) qui vont servir le métier d'enseignant.

Rappelons par ailleurs qu'il n'est pas utile de donner la traduction de certaines phrases ou mots écrits en espagnol, le jury maîtrise les deux langues. Toutefois, certains acronymes ou sigles propres à une organisation d'établissement ou à un pays peuvent être explicités.

Cette première partie peut être rédigée au passé puisque le parcours est antérieur ou au présent (présent de narration). Mais le candidat veillera à ne pas faire de va-et-vient entre ces deux temps. Une présentation concise du parcours démontre une réelle capacité à organiser sa pensée et met en avant la posture réflexive nécessaire à tout enseignant. Cela est rendu possible grâce à une analyse antérieure à la rédaction : le candidat se demandera par rapport à son parcours ce qu'il choisit de mettre en avant et ce qu'il laisse de côté. L'esprit de synthèse et le recul réflexif doivent être ainsi visibles.

1.2.2 Présentation de la séquence

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle peut porter, au choix du candidat, sur la valence « espagnol » ou « français ».

Nous rappelons que le concours recrute des professeurs bivalents et le jury a valorisé les candidats qui ont su **saisir l'opportunité d'établir des liens entre l'enseignement des deux matières lors de l'élaboration de la séquence pédagogique.**

Dans la seconde partie du dossier, de six pages maximum hors annexes, le candidat présente et analyse une séquence pédagogique significative, relative à une situation d'apprentissage. Les annexes, limitées à dix pages, ont vocation à illustrer la séquence de façon pertinente. Le jury rappelle que les documents fournis doivent être de bonne lisibilité. Ils sont en l'état à l'identique de ceux distribués aux élèves. Il est inadmissible que certains candidats proposent à la lecture du jury, et donc des élèves, des supports quasi illisibles et parfois d'un « autre temps » ! Pour ces annexes, peuvent figurer les documents supports de la séquence. En effet, il est parfois difficile pour le jury d'apprécier la pertinence de la séquence sans ces documents (des travaux d'élèves, qu'il conviendra d'anonymiser, un extrait de cahier et/ou tout autre document pouvant illustrer les propos développés). Les photocopies de textes officiels et/ou les documents ne présentant aucun lien avec la séquence présentée sont à éviter.

La présentation du dossier doit être **soignée, aérée** et être le reflet d'une pensée structurée.

La construction et l'analyse de la séquence pédagogique doivent prendre appui sur une bonne maîtrise des documents officiels (programmes, CECRL, les compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation). Depuis 2019, de nouveaux programmes sont entrés en vigueur pour certains niveaux de classe puisque la transformation de la voie professionnelle se met en place de façon progressive. Il conviendra de veiller aux références adéquates en fonction de la séquence proposée et de son contexte d'exercice, autant pour les lettres que pour l'espagnol.

1.3 Valence « lettres » et valence « espagnol »

Quelle que soit la valence choisie, avant de commencer toute présentation, il convient d'indiquer à quel niveau de classe et à quelle filière est destinée la séquence. Il peut être également cohérent d'indiquer le moment de l'année où elle a été mise en œuvre et de préciser dans quelle continuité de la progression d'enseignement elle s'inscrit.

1.3.1 Valence « lettres »

Il est attendu d'un candidat qui se présente à un concours bivalent Langues/Lettres, une authentique culture littéraire ainsi qu'une excellente maîtrise de la langue française : le style et le lexique doivent être corrects, précis et clairs. Les erreurs d'orthographe, de syntaxe, de lexique, de ponctuation et même de frappe sont **irrecevables** dans un RAEP.

Sont également attendues clarté et précision dans l'exposé présentant la proposition pédagogique : il s'agit en effet là de deux compétences professionnelles qui préfigurent déjà une certaine aptitude à enseigner.

Enfin, il est espéré que les candidats fassent état de leur « sens didactique » : une simple description des supports utilisés ne suffit guère, pas plus qu'une énumération d'objectifs ou un catalogue de séances. Il convient de présenter des supports, de déterminer leurs caractéristiques et pertinence, de justifier leur utilisation en vue d'un objectif à atteindre et d'une compétence à développer, mais aussi de présenter les activités d'apprentissage des élèves pour y parvenir, éventuellement les évaluations pour apprécier le degré d'acquisition et envisager des actions de remédiation.

Par exemple, si l'enseignant souhaite en projet de fin de séquence que ses élèves écrivent une lettre privée à visée autobiographique, il conviendra d'avoir confronté en amont la classe à la littérature épistolaire, aux écrits intimes (journaux, blogs, courriels etc.) tout au long de la séquence pour les familiariser progressivement aux spécificités du discours subjectif. Le jury attend donc du dossier qu'il permette de se figurer les élèves en train d'apprendre et de progresser. À titre d'illustration certains comptes rendus dédiés aux séances d'oral, sont trop souvent évasifs et nécessiteraient des précisions sur les enjeux et les acquisitions des compétences langagières orales : Comment développer l'écoute active des élèves ? Comment construire un « brouillon d'oral » ? Quels sont les genres caractéristiques du discours oral ? Comment apprendre à participer à un débat, à organiser une interview, à mener une enquête, à mettre en voix un texte poétique ?

De la même façon, les séances « étiquetées » « lecture », sous forme rudimentaire de liste, n'indiquent pas les modalités didactiques d'approches des textes comme « la lecture cursive », « la lecture-plaisir », « la lecture interprétative ». Il convient d'opérer des choix d'œuvres littéraires bien ciblées en fonction du public des élèves et selon des objectifs d'apprentissages clairement identifiés. Ont été constatées des propositions de lecture d'œuvres intégrales littéraires sans activité pertinente, alors qu'il est indispensable de poser une programmation de travaux à conduire par les élèves : carnet de lecteur, affiche critique de lecture, élaboration d'une quatrième de couverture, discussions littéraires... Il importe de développer chez les élèves de lycée professionnel une authentique posture de lecteur afin d'appréhender leur réception de l'œuvre littéraire. En centrant les activités de lecture sur le sujet-lecteur, l'enseignant fait évoluer le rapport de l'élève à la lecture et le mène progressivement à un statut de lecteur expert.

Ainsi, un candidat annonce un travail sur la pièce de théâtre *Tartuffe* de Molière, pour une classe de seconde générale. Si la problématique d'étude, dédiée aux registres du comique et du satirique présente un réel intérêt, le développement de la séquence, au-delà d'une quête d'exhaustivité, omet de présenter les modalités de lecture mises en œuvre en classe : Comment s'effectue une lecture longue en classe de seconde professionnelle ? Quels sont les outils d'analyse littéraire à mobiliser pour comprendre telle ou telle scène ? Qu'est-ce qu'une lecture cursive ? Comment est-elle conduite avec les élèves ? Comment aborder la lecture d'une œuvre intégrale en classe ?

Par ailleurs, l'étude de la langue est souvent peu développée dans les propositions. Le travail sur la construction du lexique notamment est souvent absent des dossiers. De même les questions liées à la construction phrastique, aux valeurs temporelles des verbes ou encore à l'emploi des pronoms, au service de la compréhension des textes, sont évincées de la réflexion didactique du français par les candidats.

Une séquence doit être cohérente au regard des enjeux disciplinaires. Les catalogues thématiques présentent souvent peu d'intérêt, s'ils n'entrent pas dans l'élaboration d'une problématique d'apprentissage. Il ne s'agit pas non plus pour le candidat d'exposer son savoir de manière exhaustive, mais de rendre compte d'une construction cohérente et précise au service de la progression des élèves.

Par conséquent, les activités proposées aux élèves doivent donc être présentées, décrites et explicitées, mais aussi et surtout s'inscrire dans un projet global qui tend vers un objectif clairement défini en amont afin d'en permettre la réalisation progressive.

Le jury rappelle que la didactique du français est distincte de la didactique de l'espagnol ; de nombreux candidats mobilisent, en effet, indifféremment les démarches de l'une ou l'autre. Il peut bien sûr être envisagé dans une séquence de français de proposer une « tâche finale », mais il convient alors de signaler explicitement l'importation de cette démarche de la didactique des langues à la didactique du français et surtout de la justifier. Autant le jury valorisera les approches éclairées de la bivalence, autant il pénalisera les confusions didactiques entre les deux disciplines. S'agissant de futurs enseignants de français, **il convient de rappeler qu'un RAEP réalisé en Lettres, doit avant tout mobiliser la terminologie des notions spécifiques à la discipline : objet d'étude, écriture longue, lecture intégrale, lecture cursive, lecture analytique, activités langagières d'expressions orale ou écrite...**

Il importe aussi de clairement affirmer le niveau de classe auquel s'adresse la proposition pédagogique en la reliant notamment à l'ensemble des textes et programmes de référence. Une séquence en troisième « préparation professionnelle » ne peut ainsi se dispenser de mentionner le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ou le contrôle continu dans le cadre du DNB. La proposition doit également se situer clairement dans la voie professionnelle et donc se référer, le cas échéant, aux dispositifs qui lui sont propres tels que les Enseignements Généraux Liés à la Spécialité et/ou les ateliers rédactionnels, la co-intervention, la consolidation des acquis et l'accompagnement personnalisé ou le chef d'œuvre. Les RAEP polymorphes susceptibles d'être présentés à plusieurs concours se signalent assez rapidement par cette indécision sur les niveaux retenus - collège ou lycée - ou les voies retenues - générale, technologique ou professionnelle.

Le jury a apprécié :

- les propositions pédagogiques ciblées, denses et concises plutôt que celles trop longues (parfois plus de huit séances) qui souvent perdent en cours de route les objectifs et problématiques fixés initialement ;
- les séquences qui alternent les dominantes, expression et réception, écrite et orale, étude de la langue plutôt que les séquences exclusivement consacrées à la traditionnelle « lecture d'un groupement de textes ». La lecture d'œuvre intégrale ou l'écriture longue en CAP ont ainsi été étonnamment indigentes ;
- les supports pédagogiques en nombre restreint mais scrupuleusement explorés, avec une pertinence marquée en lien avec les apprentissages, plutôt qu'une grande quantité de supports, qui, en dépit de la richesse et de la variété qu'ils recèlent, peuvent conduire à des approches superficielles et inappropriées ;
- les copies ou travaux d'élèves – anonymés – méthodiquement analysés, suivis de remédiations ou pistes d'amélioration plutôt qu'une seule recension des erreurs suivie du constat apitoyé de « graves difficultés » ;
- les ouvertures sur les dispositifs spécifiques à la voie professionnelle, les parcours éducatifs, les projets pédagogiques, l'interdisciplinarité, le numérique ...
- les RAEP révélant une authentique réflexion distanciée, excluant de fait l'autocritique outrancière ou la promotion mégalomane. Il s'agit d'interroger avec justesse, la proposition pédagogique pour apprécier et justifier en toute honnêteté, les éléments qui doivent être écartés, ceux à améliorer ou ceux qui peuvent être reconduits à l'identique.

Par conséquent, ont été valorisés les chapitres pédagogiques accompagnés d'une prise de recul méthodologique, caractéristique d'une analyse débutante de la pratique enseignante avec l'objectif d'une évolution professionnelle sensible des procédés et usages de la didactique du français.

1.3.2 Valence « espagnol »

Points positifs

Le jury tient à souligner le plaisir de corriger des RAEP qui exposent des séquences adaptées au lycée professionnel, parfois même avec un lien pertinent soulignant la bivalence ou l'interdisciplinarité.

Certains candidats font preuve d'une démarche réflexive de qualité et montrent au jury des séquences originales avec l'utilisation des TICE ou de vidéos et une prise en compte de la diversité avec des exemples précis de différenciation. Au-delà de ces dossiers, sont également appréciées des séquences qui, même si elles manquent de structure, montrent un réel travail, une certaine prise de risque analysée et un désir de se former.

Quelques dossiers ont évoqué à bon escient la compétence de médiation des nouveaux programmes de la voie professionnelle.

Enfin, on note qu'au regard des annexes, on perçoit tout de suite un projet pédagogique bien conçu. Cela peut constituer pour les candidats un axe de relecture de leur proposition.

En dehors de ces propositions, d'autres -qui montrent la réalité de la classe- sont tout à fait recevables comme par exemple celles qui manifestent la prise en compte des conseils des rapports précédents.

Après l'évocation de ces points saillants et positifs de la session 2020, nous poursuivons avec des constats et des conseils aux futurs candidats.

Analyse réflexive

Faire des choix, c'est avant tout être capable de les justifier, de s'interroger sur l'identité du professeur d'Espagnol-Lettres et de questionner le scénario pédagogique choisi et les supports proposés aux élèves. Nous revenons sur la notion de tâtonnement, souvent inhérente à notre métier d'enseignant. Être capable d'assumer des erreurs ou des situations d'échec et envisager des remédiations possibles demeure une compétence fondamentale chez l'enseignant. Le jury se contentera d'une mise en œuvre détaillée de quelques pistes de remédiation envisagées. Trop de candidats ne vont pas au-delà du constat et ne proposent pas de pistes d'amélioration. Il convient pour cela de voir ce qui a fonctionné dans la séquence et ce qui a été moins bien réussi (analyse des échecs), de faire état des écarts entre les objectifs poursuivis et ceux réellement atteints, de proposer d'autres solutions le cas échéant et de montrer la progression de la classe.

Il convient donc d'accorder la plus grande importance à l'**analyse réflexive** qui demeure trop superficielle. Ce regard critique, difficile à construire certes, permettra à l'enseignant d'établir des diagnostics sincères et réalistes. Ce n'est que sur cette base qu'il pourra apporter des éléments de remédiation précis et progressifs et que sa pratique s'enrichira de ce travail d'autoévaluation construit et continu.

On peut tout à fait considérer que l'on a eu des réussites et il n'y a rien d'anormal à vouloir les relever. Mais on ne saurait que trop déconseiller l'usage de l'autosatisfaction non argumentée (par exemple « je finis ma première année avec des parents (d'élèves) satisfaits » ; « je fus félicitée par le chef d'établissement pour le travail réalisé »). En revanche, il est judicieux de choisir quelques exemples qui montrent en quoi les séances sont des réussites.

A l'inverse, certains dossiers évoquent très honnêtement des problèmes vécus de gestion de classe. Néanmoins, des commentaires sont parfois déroutants quant à l'analyse ou aux solutions de remédiation pour le moins surprenantes. Par exemple : « en remédiation pour gérer le bruit : demander une salle pour les élèves silencieux et une salle pour les autres » ; « je m'occupe très rapidement de 12 élèves et, avec le reste, je n'ai pas le temps ».

En conclusion, le jury attend de cette présentation de séquence un ensemble constitué d'une part, de supports écrits et/ou iconographiques riches d'un point de vue culturel, propices à éveiller la curiosité et l'esprit critique des élèves ; d'autre part, d'une armature progressive, solide, cohérente, équilibrée, propice à donner de l'envie, du goût et du plaisir aux élèves dans leur cheminement scolaire et intellectuel. Enfin, le candidat doit pouvoir porter un regard critique sur sa pratique en considérant le tout mais aussi chaque partie, chaque élément. Son analyse et sa recherche sont source de progression et d'amélioration pour lui mais aussi pour les élèves.

Il est important de s'interroger non seulement sur les pratiques des professeurs, mais surtout sur celles des élèves, de se demander en quoi les activités proposées permettent de construire de façon progressive des compétences et des stratégies de communication pour les mener jusqu'au projet de fin de séquence. Cette seconde partie doit permettre au jury de suivre le fil conducteur qui motive les choix pédagogiques, d'en saisir la progression et les bénéfices pour les élèves en termes linguistiques, culturels, pragmatiques et cognitifs. La construction du profil linguistique de l'élève doit guider l'enseignant qui s'attachera à trouver des stratégies permettant à l'élève de s'entraîner et de s'évaluer.

Ressource sur le profil linguistique et le positionnement de l'élève :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/LV/42/2/RA19_Lycees_Pro_Cap2nde1reTle_L_V_profil_linguistique_suivi_individuel_eleve_1194422.pdf

Pour les séquences portant sur cette valence, le jury a encore parfois déploré une absence de **projet de fin de séquence** ou un projet inadapté. Il manque trop souvent le fil conducteur qui amène les élèves progressivement vers ce projet de fin de séquence. Celui-ci doit être annoncé **clairement** en amont et être **l'aboutissement** du travail progressif réalisé en classe et/ou à la maison.

La démarche actionnelle doit être adoptée et les tâches contextualisées. Cette approche permet de donner du sens et un but aux activités proposées. Les pratiques d'enseignement trop frontales (questions du professeur / réponses des élèves) sont à éviter et les différentes modalités de travail à explorer. Il s'agit bien de mettre les élèves en activité.

Ressource sur la pédagogie collaborative

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/LV/03/6/RA19_Lycees_Pro_CAP2nde1reTle_Pedagogie-collaborative-projet_1211036.pdf

Ressource sur la pédagogie de la mise en situation active

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/LV/42/3/RA19_Lycees_Pro_Cap2nde1reTle_L_V_pedagogie_mise_en_situation_active_1194423.pdf

La présentation de cet ensemble doit refléter les activités des élèves et la position du futur enseignant au sein de sa classe. Un dossier présentant uniquement la description d'un projet ne permet pas, par exemple, d'illustrer ces situations d'apprentissage.

Comme pour la valence « lettres », le jury a déploré que certains candidats présentent des séquences trop longues et sous forme de tableaux ou de listing. La présentation doit être rédigée et ne pas contenir un nombre excessif de sigles, au risque de rendre le discours inintelligible. Il est préférable de se relire afin d'éviter des phrases incompréhensibles telles que : « Avec l'activité de la journée, une CO, nous verrons un point pragmatique : réfléchir au rôle de la femme dans le monde professionnel » ; « Je remets une leçon récapitulative des notions abordées à la fin de cette 1ère heure ». De même, certaines précisions ne sont pas nécessaires (par exemple, « je m'installe dans une salle équipée, les élèves entrent » ; « je mets ensuite sur pause » ; « je commence par hola et ils me répondent hola prof.»).

Par ailleurs, il convient de bien distinguer 'séance' et 'séquence', et de ne pas hésiter à donner certains éléments en espagnol (les consignes, par exemple).

Les candidats qui ont su montrer au travers de leur séquence qu'ils étaient capables de donner à leurs élèves de véritables stratégies d'accès au sens et les outils langagiers pour s'exprimer ont été valorisés.

Le jury a constaté que des dossiers déjà présentés les années antérieures ont été proposés cette année encore sans aucune modification, or une réactualisation aurait été appréciée. Par exemple, dans la première partie, une année supplémentaire s'étant écoulée, il aurait été intéressant de mettre à jour l'évolution des compétences nouvellement acquises. De même, dans la seconde partie, l'approche d'une même séquence, avec les modifications apportées, aurait montré une évolution et une prise de recul. Par ailleurs, remarquons que les programmes de langues en lycée professionnel offrent tellement de possibilité qu'il est peut-être regrettable de présenter la même séquence d'une année sur l'autre au jury qui apprécierait de découvrir de nouveaux travaux et de nouvelles expérimentations. Un enseignant ne peut en effet pas se résumer à une seule séquence.

Enfin, le jury attend du candidat un bon niveau de langue espagnole et ne peut accepter de la part d'un futur enseignant des erreurs telles que : « tu también puedes », « devolverlome », « para tí », « y ir », « darse igual », « oralemente », « llenar la ficha », « haz hecho » ...

Langue et culture

Nous rappelons que les candidats postulent au CAPLP/CAER et que le public face auquel ils enseigneront en tant que professeur titulaire sera composé d'élèves de lycée professionnel (de la 3ème « prépa métiers » à la classe de Terminale Baccalauréat Professionnel en passant par les CAP). L'ignorer révèle du candidat soit une difficulté à s'adapter à un autre environnement, soit une méconnaissance. Dans tous les cas, cela est préjudiciable. Il n'y a certes pas l'obligation d'avoir déjà eu l'expérience de ce public et les candidats peuvent présenter une séquence proposée à des élèves de collège ou de lycée général mais ils doivent être capables de se projeter face à un public de lycée professionnel et d'envisager une pédagogie adaptée ou en lien avec la voie professionnelle.

Souvent les candidats passent sous silence le culturel en justifiant cette option par le regard très limité qu'ils portent sur les élèves de l'enseignement professionnel. Il ne faut pas oublier que le culturel doit être levier de communication et que l'on entre dans une séquence pédagogique par la culture pour en « sortir par la langue ». Ainsi, trop de dossiers proposent des projets orientés exclusivement sur l'insertion ou l'environnement professionnel au détriment de la réflexion culturelle et sociale du monde hispanique. Les deux contextes du programme de langues (personnel et professionnel) permettent d'aborder le volet culturel et il appartient à l'enseignant de créer des projets ambitieux pour élever le niveau de qualification des jeunes.

Il est conseillé de privilégier des documents ayant une forte dimension culturelle et bien sûr authentiques et d'exploiter au mieux les objectifs linguistiques pour servir le sens et donner aux élèves les outils nécessaires pour réaliser les tâches intermédiaires et le projet final. Trop d'importance donnée aux objectifs grammaticaux déséquilibre les séquences et fragilise le scénario pédagogique imaginé.

Modifier des supports authentiques en fonction des objectifs linguistiques définis par l'enseignant est à proscrire, tout comme le document prétexte qui n'est pas exploité en soi, juste prétexte à mettre un tableau de maître dans la séquence pour plaire au jury !

Ressource sur culture(s) et interculturalité

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/LV/41/4/RA20_Lycee_PRO_CAP2nd1reTle_LV_cultures_inter_1285414.pdf

Constats et conseils sur la didactique et la pédagogie

Est-il nécessaire de rappeler ici que le jury attend des candidats qu'ils manipulent avec pertinence des savoirs méthodologiques et des techniques qui aident à l'apprentissage et leur permettent de créer des cours tout en s'adaptant à un public donné (ici des adolescents de lycée professionnel). L'enseignant

doit également s'attacher à faire sens entre les activités proposées afin d'emporter l'adhésion des élèves et éviter de morceler son enseignement en séries d'exercices ou d'activités.

Ressource sur l'école inclusive

<https://eduscol.education.fr/cid144057/cap-ecole-inclusive.html>

Ressource sur la différenciation pédagogique

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/LV/03/4/RA19_Lycees_Pro_CAP2nde1reTle_Differenciation-pedagogique_1211034.pdf

Le jury a apprécié toutes les démarches s'intéressant à la **différenciation** et à l'**inclusion**, notamment en présentant des interactions entre les « apprenants » ainsi qu'en utilisant de nouvelles technologies lorsqu'elles n'étaient ni abusives, ni systématiques.

Les nouvelles technologies ou la priorité donnée aux objectifs linguistiques ne peuvent en effet compenser le manque d'approfondissement culturel. L'utilisation des TICE doit se concevoir au service de l'apprentissage et offrir aux élèves la possibilité de progresser et d'être plus autonomes. Néanmoins, le jury a été surpris de projets qui prônent l'autonomie de l'élève à tel point que ceux-ci font tout seuls, sans besoin de consignes ni de guidage, sans travail de l'enseignant finalement.

Parmi les principaux écueils observés, nous avons remarqué que les démarches de réception sont très peu décrites ; souvent les explications portent davantage sur les consignes de production mais le guidage dans les activités de compréhension (écrite ou orale) n'est pas évoqué. Nous avons noté aussi de nombreuses mises en activité qui relèvent de l'évaluation et non pas d'activités d'entraînement. Certains candidats ont investi le concept du « hors la classe » de façon abusive concluant chaque séance par « ce travail sera commencé en classe et terminé à la maison et permettra aux élèves de réutiliser le vocabulaire travaillé ». Enfin, on trouve encore des propositions inappropriées : séquences irréelles par rapport au niveau des élèves (trop complexes ou, au contraire, des propositions qui manquent d'ambition), dossiers qui ne proposent pas d'évaluation du tout, des « entrées » par la grammaire ou la conjugaison et non par le sens.

Les activités décrites doivent permettre au jury de se rendre compte de ce que les élèves font en cours. Le jury a regretté des dossiers trop théoriques ou aux concepts abstraits sans mise en œuvre concrète du travail des élèves qui en disent souvent « trop » et survolent la séquence proposée. Le jury doit « voir et entendre » des élèves en « mouvement et en action » et des situations de communication

Il ne faut pas omettre de veiller tout particulièrement à présenter dans le dossier le scénario pédagogique de la séquence. Cela évitera de livrer une accumulation d'activités sans lien réel entre elles et sans cohérence avec le projet, de confondre les activités langagières de production et de réception, de confondre les niveaux du CECRL.

Le jury conseille également de vérifier que tous les liens internet qui sont proposés sont effectivement actifs. Cette opération de révision témoigne assurément de la rigueur et du sérieux du candidat et du futur enseignant.

En conclusion, le jury a pu lire de nombreuses propositions intéressantes mais restées uniquement descriptives, sans l'analyse réflexive demandée aux candidats. Il conviendra donc d'y veiller sans formatage de la présentation : l'analyse peut se faire au fil de l'eau ou bien constituer une partie à part entière, mais elle doit bien être présente dans le RAEP.

Sitographie indicative en supplément des ressources données pour développer la réflexion sur l'enseignement des langues et les langues en voie professionnelle

Enseigner les langues vivantes

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/LV/04/0/Ressources_enseigner_langues_vivantes_364040.pdf

Langues étrangères et diplômes professionnels : conception et mise en œuvre

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Diplomes_professionnels/26/6/CPC_etudes_2018_1_1032266.pdf

Le recensement des bonnes pratiques pédagogiques dans l'enseignement professionnel

<https://www.education.gouv.fr/cid109075/le-recensement-des-bonnes-pratiques-pedagogiques-dans-l-enseignement-professionnel.html?feuilleCSS=firefox>

IMPORTANT :

Le concours n'ayant pas eu de session d'oral, tous les conseils donnés sur le rapport de concours CAPLP INTERNE de la session 2019 sont d'actualité.

Pour la session à venir 2021 c'est le programme afférent à la transformation de la voie professionnelle qui est le seul à être pris en compte pour les oraux de la session 2021.